

CONTRAT DE PARTICIPATION

Festival Jazz à Vienne 2025

Entre :

Nom	:	CYBELE PRODUCTION
Adresse	:	11 rue de Goris, 38200 VIENNE
Téléphone	:	+33 (0) 4 74 78 87 87
Siret/NAF	:	938 694 734 000 14 / APE : 9001Z
TVA intracommunautaire	:	FR02938694734
Licences	:	PLATESV-D-2025-000079 / PLATESV-D-202500081 PLATESV-D-2025-000105
Site	:	www.jazzavienne.com
Représenté par	:	Samuel RIBLIER, en qualité de directeur

Ci-après dénommé « Jazz à Vienne »

D'une part,

Et

Nom de l'artiste	:	Early Jazz all star band & Atelier Jazz 1^{er} cycle
Adresse	:	ENM DE VILLEURBANNE 46 cours de la République, 69100 Villeurbanne
Statut de la structure	:	Etablissement public
Téléphone	:	04 78 68 98 27
Siret/NAF	:	256 901 406 00015 / APE : 8411Z
TVA intracommunautaire	:	FR42 256 901 406
Représenté par	:	Stéphane FRIOUX, en qualité de Président du syndicat mixte

Ci-après dénommé « le Producteur »

D'autre part.

Préambule :

Dans le cadre du festival Jazz à Vienne 2025 et de Jazz sur la ville, Cybèle production met en place la scène de Table ronde qui accueille différentes formations de musiciens amateurs, dans le but de favoriser l'émergence de jeunes groupes de jazz.

CELA EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

LE PRODUCTEUR dispose du droit d'exploitation et de mise en scène en France du spectacle suivant, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la présentation de :

« Early Jazz all star band (ENM) »

Contact référent : Benoît Meyer | 0604017308|

b.meyer@enm-villeurbanne.fr

DATE ET LIEU D'ENGAGEMENT : le 07/07/25 sur la scène de Table ronde à 18:00

Date	07/07/25
Ville	Vienne
Lieu du concert	Scène de Table ronde
Effectif total	13
Nombre d'artistes femmes	6
Nombre d'artistes hommes	6
Effectif technique femmes	0
Effectif technique hommes / accompagnant	1
Groupe	Early Jazz all star band
Heure du concert	18:00
Durée du concert	45min

« Atelier 1^{er} cycle (ENM) »

Contact référent : Sylvain Lacombe | 0687693110 |

s.lacombe@enm-villeurbanne.fr

DATE ET LIEU D'ENGAGEMENT : le 07/07/25 sur la scène de Table ronde à 17:00

Date	07/07/25
Ville	Vienne
Lieu du concert	Scène de Table ronde
Effectif total	6
Nombre d'artistes femmes	1
Nombre d'artistes hommes	4
Effectif technique femmes	0
Effectif technique hommes / accompagnant	1
Groupe	Atelier 1 ^{er} cycle ENM
Heure du concert	17:00
Durée du concert	45min

Les informations suivantes sont valables pour tous les concerts cités précédemment,

Contacts production / accueil artiste	
Emilie Escargueil E-mail : emilie.escargueil@cybele-production.com Tél. +33 04 74 78 49 23 Cell. : 07 85 60 12 66	Camille Chevalier E-mail : camille.chevalier@cybele-production.com Tél. +33 04 74 78 46 87 Cell. : 06 27 03 29 73

Contact technique Cybèle & Kiosque	Accueil artiste scènes gratuites
Nathanaël Clément E-mail : nathanael.clement@cybele-production.com Tél. +33675472118	Youssef ATIR E-mail : youssef.atir@cybele-production.com

Article 1 - OBJET

Le présent contrat règle les rapports des parties sus-désignées pour la représentation sur le lieu précité du spectacle décrit. Le PRODUCTEUR s'engage à présenter dans le lieu, ci-dessus décrit, une représentation du spectacle prévu.

Article 2 – PRIX DU SPECTACLE ET PAIEMENT

JAZZ À VIENNE ne verse pas de cachet pour la prestation.

Modalité d'accès aux concerts : l'entrée est libre, gratuite et sans réservation.

Article 3 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR

Le producteur s'engage à :

- Fournir le spectacle entièrement monté et assumer la responsabilité artistique de la représentation,
- Fournir une fiche technique et un plan de scène
- Respecter les horaires communiqués
- Fournir en temps utile tous les éléments pour la publicité,
- Prendre à sa charge les éventuels frais de transport.

Article 4 – OBLIGATIONS DE JAZZ À VIENNE

JAZZ À VIENNE s'engage à :

- Fournir le lieu de la représentation en ordre de marche et assurer en outre le service du lieu,
- Mettre à disposition du backline (*liste en annexe de ce contrat*).
- Prendre en charge le règlement des droits d'auteurs auprès de la SACEM
- Prendre en charge les repas du soir ou du midi en fonction de l'heure de jeu de la représentation pour tous les musiciens **jouant** lors des concerts sur Cybèle, le Kiosque ou Jazz sur la Ville.
- Offrir une invitation par membre du groupe pour une soirée du festival parmi la liste de soirées proposées.

Article 5 - PRÉVENTION CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXISTE ET SEXUEL

Jazz à Vienne tient à garantir à ses collaborateurs et collaboratrices (artistes, équipes permanentes, saisonnier.es et bénévoles) un environnement sécurisé. Nous sommes notamment vigilants au respect de chaque individualité et nous portons une attention particulière à prévenir toute atteinte à la santé physique et mentale de chacun.e. À ce titre, aucun comportement inapproprié (incivilité, violence, agissement sexiste ou stéréotypé, fait de harcèlement sexuel ou moral) n'est toléré. Si besoin, les responsables d'équipe ainsi que la référente VHSS (Emilie ESCARGUEIL emilie.escargueil@jazzavienne.com) sont à votre écoute.

Article 6 – FORCE MAJEURE

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi et la jurisprudence.

Seront également considérés comme cas de force majeure le cas de grève entraînant l'impossibilité de la prestation par le groupe, ainsi que les intempéries.

Aucune compensation financière ne pourra être demandée au titre de la présente clause pour tout dommage éventuel évoqué par les cas énoncés ci-dessus.

Au cas où l'une des situations susmentionnées se produisait, les parties présentes au contrat conviendront d'une date de passage du groupe, selon les disponibilités offertes par l'emploi du temps du festival.

Article 7 – ASSURANCE

Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel. Jazz à Vienne déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à la représentation dans la salle.

L'ENM déclare avoir souscrit auprès d'une compagnie une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés ou subis par :

- ses personnels dans l'exercice de leurs fonctions ;
- ses élèves dans le cadre des activités de l'établissement.

Les risques que les élèves encourent ou font encourir à des tiers pendant la durée des événements objet des présentes sont également couverts par leur propre assurance responsabilité civile souscrite pour l'année universitaire en cours.

Fait à Vienne,
Le 14/05/2025

Pour Jazz à Vienne
Producteur
Samuel RIBLIER

Pour Le

LISTE DE BACKLINE DISPONIBLE

AMPLIS	2 Ampli guitar JC120 Roland 2x60 Watts (Combo + Chorus)
AMPLIS	Ampli bass Galien Krugger MB150
CLAVIER	Piano numérique Yamaha P120 + pédale
CLAVIER	Stands de clavier
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Pédale de Charleston
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Pieds Cymbale (dont 1 perche et 1 droit)
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Pied Caisse Claire
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Grosse caisse 18x15 Yamaha
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Tom 10x8 Yamaha
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Tom Basse 14x14 Yamaha
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	Caisse Claire 14x5.5
KIT BATTERIE - Yamaha Custom advantage Nouveau	support tom
PERCUSSIONS	Bongos LP Matador M201 (la paire)
PERCUSSIONS	Set de congas LP serie ASPIRE A647B (la paire)+ support

PERCUSSIONS	Timbales LP M257 14"/15" Chrome + pied
PLATINES DJ	CDJ2000 Nexus, x2
PLATINES DJ	DJM 900